



SECTION SPORTIVE SCOLAIRE HANDBALL FILLES ET GARÇONS (2025)



COLLÈGE DE LA VALLÉE
7 RUE DU VIEUX RU - 77210 AVON
TEL : 01 60 72 08 66



POUR QUI ?

Le collège de la Vallée à Avon propose une **Section Sportive Scolaire de Handball** labellisée par l'Éducation nationale, en partenariat avec le club Avon Handball ainsi que la Mairie d'Avon.

Cette section sportive est ouverte à n'importe quel élève, fille ou garçon, de CM2 ou de collège qui en fait la demande.

Jusqu'à **15 élèves par niveau** peuvent être retenus pour la rentrée 2025.



Compétition à la Maison du Handball, Créteil 94400



LES OBJECTIFS DE LA SECTION :

- Offrir les conditions optimales d'une **réussite scolaire et sportive** aux élèves désirant pratiquer le Handball dans un cadre compétitif.
- Motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et **d'être valorisés dans le sport**.
- Développer **le goût de l'effort**.
- Acquérir une culture d'équipe et une **solidarité collective**.
- Contribuer à **l'ambiance sportive et associative** de l'établissement.
- Participer à leur **éducation citoyenne**.

PALMARÉS :

Minimes Garçons :

Champion d'académie en 2005
2ème en 2006 et 2011.
3ème en 2007, 2008, 2010 et 2016.

Championnat d'inter-académie :
2ème en 2005, 2006 et 2011.

Championnat de France :
9ème en 2005, 10ème en 2006
et 11ème en 2011.

Benjamins Garçons :

Champion départemental excellence
en 2003, 2009 et 2010.

Minimes Filles :

Champion d'académie
en 2016, 2017.

Champion interacadémique
en 2016, 2017.

Championnat de France :
médaille de Bronze en 2016, d'Argent en 2017.

Benjamins Filles :

Championnat Académique Excellence :
3ème en 2024.

ORGANISATION DE LA SECTION :

Les élèves appartenant à la section sont regroupés dans une même classe par niveau (une classe de 6ème, 5ème, 4ème, 3ème) avec d'autres élèves n'appartenant pas à la section. Ils suivent **le même programme scolaire** et le même emploi du temps que tout autre collégien.

A CELA S'AJOUTE :

- 2h d'entraînement par semaine pour les élèves de 6ème et 5ème.
- 3h d'entraînement par semaine pour les élèves de 4ème et 3ème.
- 1 entraînement au sein de l'association sportive du collège le mercredi après-midi
- Des matchs certains mercredis après-midi dans le cadre des compétitions UNSS. Les compétitions peuvent s'échelonner à différents niveaux (district, départemental, académique et national) en fonction des résultats. Tous les déplacements sont pris en charge.

Tous les élèves de la section doivent être **licenciés à l'Association Sportive** du collège dont la cotisation s'élève à 30€ pour l'année scolaire. Un maillot d'entraînement est offert.

Les entraînements sont inclus dans l'emploi du temps et sont répartis de manière à ce que **l'organisation sportive sur la semaine soit équilibrée** (entraînements section sportive, entraînements club pour les élèves licenciés FFHB, entraînements /compétitions UNSS, cours d'EPS).

Ils ont lieu au gymnase de la Vallée et sont encadrés par Mme Liotard, professeure d'EPS, spécialiste de l'activité et joueuse au club Avon Handball. Des entraîneurs du club Avon Handball peuvent aussi intervenir pour enrichir les séances d'entraînements.



LES ATTENTES SPORTIVES ET SCOLAIRES :

- Une participation aux cross UNSS. (2 à 3 mercredis en fonction des qualifications)
- Une attitude exemplaire au collège en rapport avec un engagement dans un parcours citoyen.
- Un goût de l'effort visible dans le travail produit en classe et en particulier en EPS.
- Un engagement scolaire sérieux.



LA FORMATION D'ARBITRE « JEUNE OFFICIEL » :

Les joueurs sont également formés à l'arbitrage.

Deux séances sont consacrées à l'arbitrage avec l'intervention d'un arbitre du club Avon Handball et de la Fédération Française de Handball.

Les élèves peuvent valider différents niveaux d'arbitrage :

District, Départemental, Académique et France, tout au long de leur scolarité.



CONDITIONS D'ADMISSION :

Compléter et renvoyer le dossier d'inscription au collège de la Vallée à AVON avant **le 14 mars 2025**.

Après réception du dossier par le collège, les élèves recevront une convocation pour passer **les tests de sélection** qui auront lieu :

Le mercredi 19 mars 2025

De 13h à 16h

Au complexe sportif de la Vallée.

L'étude du dossier scolaire conditionnera également l'admission au sein de la section sportive. Efforts dans le travail scolaire et sérieux dans l'attitude et le comportement sont les exigences attendues lors de l'étude des bulletins scolaires et tout au long de l'année à venir.

Les élèves retenus seront informés par courrier.

Pour tout dossier en dehors du secteur d'AVON, une demande de dérogation doit impérativement être faite auprès du collège ou de l'école d'origine.